

Ville de Bruxelles
Mme G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : BXL-2.28M/04
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.1757/s346
Annexe : 1 dossier A³

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Square Marie-Louise, 3. Pose d'un bardage sur le pignon et enlèvement d'une installation de levage. Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par M. P. Dessart

En réponse à votre courrier du 14 avril 2004 concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 21 avril 2004, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande porte sur la pose d'un bardage sur le pignon sud d'un immeuble à appartements situé dans la zone de protection du site classé des squares du quartier Nord-Est. Cette intervention s'impose pour palier des problèmes d'humidité. La C.R.M.S. ne s'y oppose pas puisque le bardage n'entravera pas les perspectives sur et depuis le site classé.

Par ailleurs, la Commission souscrit entièrement à l'enlèvement intégral de l'installation de levage (poutre horizontale soutenue par une colonne métallique) posée au niveau des deux derniers étages. En effet, cette installation gêne, les perspectives sur et depuis les squares classés.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

P. PUTTEMANS
Président f.f.

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S.
A.A.T.L. – D.U.